

Conférence de presse du 13 octobre 2025

Les cantons mettent en garde contre les conséquences négatives de « l'initiative pour l'avenir »

Markus Dieth, conseiller d'État (AG), président de la CdC

Madame la Présidente de la Confédération,
Mesdames et Messieurs les représentants des médias,
Mesdames, Messieurs,

Nous voterons le 30 novembre sur une initiative populaire au titre enjôleur : « pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement », simplifiée en « initiative pour l'avenir ». En fait, il s'agit d'introduire un impôt fédéral de 50 % sur les successions et donations de plus de 50 millions de francs. Son produit serait réparti entre la Confédération et les cantons et affecté à la lutte contre la crise climatique. Cela semble certes séduisant, mais à y regarder de plus près, on voit qu'il y a tromperie sur la marchandise. Les gouvernements cantonaux s'opposent donc fermement à ce texte.

L'impôt sur les successions et les donations relève actuellement de la compétence exclusive des cantons. Nous veillons à préserver l'équilibre entre les recettes fiscales, le maintien de la création de valeur en Suisse et l'attractivité de la place économique. Proches du terrain, les cantons connaissent les enjeux concrets, sont au fait du tissu social et économique, et sont les mieux placés pour définir une fiscalité appropriée des successions et des donations. Ils doivent donc rester seuls compétents.

Le produit des impôts cantonaux sur les successions et les donations est certes modéré, mais il n'est pas négligeable. Ces dernières années, cantons et communes ont engrangé plus de 1,4 milliard de francs à ce titre. Dans mon canton d'Argovie, cet impôt génère quelque 68 millions par an. Ces recettes contribuent de manière importante au financement de prestations publiques qui profitent à l'ensemble de la population. Un impôt fédéral entrerait clairement en concurrence avec l'imposition cantonale.

Instaurer de nouveaux impôts n'est pas automatiquement synonyme de hausse des recettes. Au contraire : les cantons craignent que l'initiative n'entraîne de lourdes pertes fiscales. Conçue de manière disproportionnée, celle-ci pourrait pousser d'importants contribuables à quitter le pays et conduire à un recul significatif de l'arri-

vée en Suisse de nouvelles fortunes. Les recettes générées par les impôts actuels en pâtiraient, ce qui pèserait sur le financement des services publics dans des domaines tels que l'éducation, la sécurité ou l'aide sociale.

Pour rappel : 1 % des revenus les plus élevés couvre plus de 40 % de recettes de l'impôt fédéral direct, et le 1 % des contribuables les plus fortunés sont à l'origine d'environ 44 % des recettes de l'impôt sur la fortune aux niveaux cantonal et communal. Pour les budgets publics, le départ d'une partie seulement de ces personnes auraient des conséquences financières considérables. Le Conseil fédéral estime que la perte annuelle pour les collectivités publiques en matière d'impôt sur le revenu et la fortune serait de l'ordre de 2,8 à 3,7 milliards de francs.

Il y va aussi de l'emploi. La Suisse reste un pays de PME. Souvent, le patrimoine issu d'une succession ne dort pas sur un compte bancaire mais est investi dans l'entreprise familiale. Or, l'impôt prévu par l'initiative priverait la nouvelle génération de moyens financiers susceptibles d'être investis. Dans certains cas, le très fort taux d'imposition pourrait conduire à une vente partielle ou une liquidation partielle de l'entreprise, unique solution pour s'acquitter de la dette fiscale.

Tout ceci mettrait en péril la pérennité de ces entreprises – et les emplois qu'elles génèrent en Suisse. Le nouvel impôt nuirait également à la création de nouvelles entreprises. La place économique en ressortirait clairement affaiblie, ce qui risque d'entraîner, à terme, des hausses d'impôts ou des baisses de prestations publiques pour la population. À l'heure où les incertitudes se multiplient au niveau international, gardons-nous de mener des expériences qui pourraient se retourner contre nous. Nous devons faire tout notre possible pour que la Suisse reste un pays attractif en matière d'emploi.

Enfin, le nouvel impôt prévoit une affectation des recettes, ce qui n'est pas anodin aux yeux des cantons. Actuellement, nous décidons librement comment utiliser le produit de l'imposition des successions et des donations au profit de la population. Nous pouvons fixer des priorités et les revoir à tout moment, pour répondre à de nouveaux enjeux. L'initiative réduirait considérablement notre marge de manœuvre, ce à quoi nous nous opposons fermement.

En guise de conclusion, laissez-moi revenir sur le titre enjôleur de l'initiative. Ce sont en fait de belles promesses qu'on ne saurait tenir. Pour les cantons, il s'agit surtout d'une source de problèmes qui ferait prendre des risques considérables. L'initiative nuit au pays. Pour toutes les raisons évoquées précédemment, les gouvernements cantonaux lancent un appel résolu à voter NON le 30 novembre.